

Le 26 janvier 2026

NOUVEAU SERVICE PUBLIC À PARTIR DU 25 FÉVRIER 2026

CONSULTEZ GRATUITEMENT UN PAYSAGISTE CONSEIL

Dans le cadre de la nouvelle adhésion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE13), les porteurs de projet des cinq communes du Parc du département et des deux communes associées* bénéficient de permanences «Paysage». Ils peuvent être conseillés gratuitement sur la façon de concevoir, aménager et entretenir leurs espaces extérieurs de manière esthétique et durable, en favorisant la biodiversité. Six dates leur sont proposées en 2026.

*Vous habitez une commune du Parc naturel régional de la Sainte-Baume**
Avant d'aménager vos espaces extérieurs...

CONSULTEZ GRATUITEMENT UN PAYSAGISTE CONSEIL DU CAUE13

PERMANENCES 2026

- mercredi après-midi 25 fév.
- 22 avril
- 24 juin
- 2 sept.
- 28 oct.
- 16 déc.

*Auriol, Ceyreste, Cuges-les-Pins, Gémenos, Roquefort-la-Bédoule, Roquevaire, Trets

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

INFORMATIONS ET RENDEZ-VOUS :
04 96 11 01 20

Un accompagnement sur mesure et gratuit

Ces permanences sont l'occasion de bénéficier de conseils neutres et indépendants, adaptés aux besoins et au budget de chacun. Que ce soit pour un projet modeste ou plus ambitieux, le paysagiste conseil guide l'habitant en tenant compte des spécificités de l'environnement de son projet et des enjeux écologiques du territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

En 2026, ces permanences se tiendront dans la commune de Roquevaire. Les rendez-vous avec un agent du Parc et le paysagiste conseil du CAUE13 sont individuels et personnalisés. Ils s'adressent à tous les habitants des communes des Bouches-du-Rhône situées dans le Parc et des villes partenaires, à savoir : **Auriol, Ceyreste, Cuges-les-Pins, Gémenos, Roquefort-la-Bédoule et Roquevaire et Trets.**

Pourquoi rencontrer un paysagiste conseil ?

Qu'il dispose d'un petit balcon, d'un jardin ou d'un grand terrain, l'habitant est sensibilisé par le paysagiste conseil du CAUE13 aux manières de :

- Favoriser la biodiversité, en choisissant des plantes locales et en créant des habitats pour la faune.
- Concevoir une haie ou une clôture adaptée aux qualités paysagères de son quartier ou de sa rue.
- Sélectionner des végétaux adaptés au climat méditerranéen et à la nature de son sol, pour un jardin résilient et facile à entretenir.
- Créer un jardin économe en eau, en privilégiant des espèces peu gourmandes et des techniques d'arrosage efficaces.
- Transformer une terrasse, même de petite taille, en un espace de vie agréable et fonctionnel.
- Rafraîchir naturellement sa maison grâce à un environnement végétal bien pensé, limitant ainsi l'effet d'îlot de chaleur.
- Repenser les accès, le stationnement ou la circulation sur son terrain en harmonie avec le jardin
- Sélectionner des revêtements de sol adaptés à ses usages et à ses contraintes tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et climatiques de demain...

L'agent du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, également présent lors du rendez-vous, fera le lien avec les ambitions de la Charte du Parc en matière d'urbanisme et d'aménagement durables et à leur application à l'échelle de votre parcelle.

Informations pratiques

Qui ?	Avec un paysagiste conseil du CAUE13 et un agent du Parc de la Sainte-Baume
Quand ?	Les mercredis après-midi : 25 février, 22 avril, 24 juin, 2 septembre, 28 octobre, 16 décembre
Où ?	À Roquevaire (service urbanisme de la mairie)
Comment ?	Sur RDV au 04 96 11 01 20

Rencontre presse exclusive le 11 février 2026

Lieu : maison du [Parc naturel régional de la Sainte-Baume, Plan-d'Aups-Sainte-Baume](#)

Horaire : 11 h

Au programme :

- Présentation du dispositif par un représentant du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.
- Échanges avec le paysagiste conseil du CAUE13.
- Temps d'interview et de questions-réponses.

Inscription auprès de Vincent de Lapomarde (CAUE13) : 04 96 11 27 69 ou v.delapomarde@caue13.fr

En complément

Autre informations et ressources : Consultez la page [«Nature en ville \(ou village\)»](#)

À propos...

... du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE13) est un organisme public qui, depuis 45 ans, accompagne les particuliers, les collectivités et les professionnels dans leurs projets d'aménagement, en favorisant la qualité architecturale, urbaine et paysagère. 112 communes des Bouches-du-Rhône (sur 119) adhèrent au CAUE13 et bénéficient déjà de permanences gratuites d'un architecte conseil dans leur mairie. En 2026 s'ajoutent les permanences d'un paysagiste conseil dans les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de la Sainte-Baume, concernant les habitants de 24 communes.

→ [Pour en savoir plus sur le CAUE13.](#)

... du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume œuvre depuis 2017 à la préservation des paysages, de la biodiversité et du patrimoine, tout en soutenant des initiatives locales durables. Fort d'un premier partenariat avec le CAUE83 depuis 3 ans déjà autour de permanences conseil, le Parc permet grâce à cette nouvelle collaboration d'étendre le dispositif d'accompagnement à l'ensemble des communes du territoire.

→ [Pour en savoir plus sur le Parc régional de la Sainte-Baume.](#)

Contact presse CAUE13

Vincent de Lapomarde
04 96 11 27 69
v.delapomarde@caue13.fr



Contact presse Parc de la Sainte-Baume

Aude Mottiaux
04 42 72 35 22
aude.mottiaux@pnr-saintebaume.fr

